

International Maritime Services Company Limited, à Genève

CONVOCAATION

à l'assemblée générale extraordinaire des porteurs de bons de jouissance

le mercredi 30 novembre 2005, à 8 h 30, en l'Etude de Mes JEANDIN & DEFACQZ,
notaires, 5, place Claparède, 1205 Genève

ORDRE DU JOUR:

1. Suppression des bons de jouissance – Décision des porteurs de bons de jouissance

Le conseil d'administration propose aux actionnaires et aux porteurs de bons la suppression de la totalité des bons de jouissance (30 bons de jouissance).

2. Modification des statuts

En conséquence des modifications proposées comme dit ci-dessus, le conseil d'administration proposera de procéder à la modification des articles 8 bis, 32 al. 2 et 35 al. 4 des statuts actuels. Un projet de modification est disponible en l'Etude de Mes JEANDIN & DEFACQZ, notaire, 5, place Claparède, 1205 Genève.

Représentation des bons de jouissance

Les titulaires de bons de jouissance seront légitimés à participer à l'assemblée par la production des bons qu'ils détiennent.

Ensuite de modification statutaire intervenue antérieurement, toute décision relative à la suppression ou à la modification des bons de jouissance sera dorénavant prise à la majorité des voix représentées à l'assemblée si la majorité de tous les bons de jouissance ne peut être réunie lors d'une première assemblée.

Une telle majorité n'a pas pu être réunie lors de la première assemblée du vendredi 14 octobre dernier, de sorte que cette seconde assemblée délibérera à la majorité des voix représentée.

Genève, le 27 octobre 2005

Le conseil d'administration